

■ **Hovema Marktforschungs A.G.**, à Fribourg, le soutien et la réalisation d'études du marché, etc. (FOSC du 15.10.2001, p. 8019). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 12.06.2003 et contrat de fusion du 12.06.2003, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société Phaor AG, à Chur, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 2712 du 03.07.2003  
(01072850 / CH-217.0.131.929-2)